

**Compte rendu synthétique de la séance du Conseil municipal
du 27 juin 2017.**

**Le compte rendu exhaustif sera disponible sur le site
www.leconquet.fr**

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : A. LARSONNEUR, pvr à O. ANDRE, G. SALAUN - arrivée en fin de séance - pvr à M. CAM, JR. CLOITRE, pvr à JM. KEREBEL, B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN, S. LE GUEN, S. SOUBIGOU.

A.HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Subventions aux associations. Elus rapporteurs : Françoise BIDAN, adjointe aux finances, Roger COGUIEC, délégué aux associations et les élus référents.

Le tableau joint présente les propositions d'attributions des adjoints ou conseillers référents. La commission de finances, à l'occasion de sa réunion du 14 juin, a réaffirmé sa volonté de soutenir, dans le respect des principes de l'Agenda21, les associations qui : créent du lien social, de la solidarité et de la convivialité entre les Conquétois, animent la commune et contribuent à son dynamisme, participent à l'épanouissement sportif et culturel des habitants et de leurs visiteurs, œuvrent en direction des jeunes. En ce qui concerne les associations sportives un barème est mis en place depuis plusieurs années, il valorise l'encadrement des jeunes pratiquants et la participation à des compétitions ou championnats.

Il est par ailleurs rappelé que, outre les subventions, les associations bénéficient : de la mise à disposition de locaux communaux (locaux affectés, locaux sportifs, locaux de stockage, salles de Beauséjour), du soutien des services techniques, de la mise à disposition du minibus (pour les associations qui comptent des mineurs dans leurs effectifs).

Attributions de subventions 2017.	
Associations sportives conquétoises	
Top forme	700
Dojo de l'Iroise	300
ASC Tennis	500
Club Subaquatique	700
BB Conquétois	600
Tennis de table	60
Karaté	350
Total	3210
Associations sportives extérieures	
Trail du bout du monde	200
Trail La Conquétoise (ex enduro)	300
US Plougonvelin football (enf. conquétois)	640
Plougonvelin Hand-Ball (enf. conquétois)	300
Festival d'armor	450
Trans'Iroise	300
Total	2190
Associations culturelles	
Mer-montagne	300
Comité de Jumelage	300
Musikol (convention)	2475
K-Danse	90
Les allumés de la grande toile	500
La mer en livres	550
Bibliothèque pour tous – salariée	14575
Bibliothèque pour tous – livres	400
Ludothèque	300
Tri Martolod	200
Aux Marins	300
Les gabiers du Drellac'h	300
Rencontres musicales d'Iroise	250
Total	24140
Associations scolaires	
APE Jean Monnet (21 x 91)	1911
APEL Saint-Joseph (21 x 105)	2205
APEL Dom Michel (21 x 63)	1323
Foyer de Kerallan (21 x 16)	336
AFR Le Conquet Trébabu (garderie)	5000

DDEN	40
Prévention routière	100
Total	10 915
Associations sociales	
Croix rouge	60
Avel vor	60
Paralysés de France	60
ADAPEI	60
France Alzheimer 29	60
Secours populaire	100
Céline et Stéphane	60
Alcool assistance Croix d'Or	60
Resto du Cœur	240
Secours catholique	100
CIDF droit des femmes	80
ADMR Sud Iroise	500
Papillons blancs	60
AFTC	60
Sclérose en plaque	60
Total	1620
Associations diverses	
UNC	300
SNSM	450
Souvenir Français	150
Les chats conquétois	100
Section des officiers mariniers	100
Société de secours aux familles de marins pérés en mer	50
Total	1150
Total général	43225
Subventions exceptionnelles	
Scouts et guides de France	200
Club subaquatique	300
Subventions TAP	
Tennis	100
Loisirs et création	100
ASPECT	100
Comité de jumelage	100
Total	900

Convention mairie / office de tourisme communautaire relative à la vente des produits divers et délégation au Maire pour fixer les prix de ces produits divers. Elu rapporteur : Françoise BIDAN, adjointe aux finances,

L'office communautaire est titulaire de la compétence « tourisme » depuis le 1^{er} janvier 2017. La commune a conservé la compétence « animations touristiques » et propose à ses visiteurs diverses prestations telles que des randonnées, des explorations de la ria accompagnées par des guides, des sorties kayak, des visites de ville nocturne, etc, etc... C'est au Bureau d'Informations Touristiques du Conquet que les visiteurs de la commune prennent connaissance de ces propositions et organisent leurs sorties. Il est nécessaire de permettre à l'Office de Tourisme communautaire et à son antenne conquétoise de vendre ces prestations, ainsi que les divers produits communaux utiles aux touristes (disques bleus...) et de reverser ensuite les produits encaissés à la commune. Le projet de convention proposé encadre cette prestation effectuée par l'Office. Sa rémunération sera de 10 % des recettes encaissées.

Il convient toutefois au préalable de fixer les tarifs de ces produits divers et de ces animations proposées aux visiteurs de la commune. A cette fin il est proposé de déléguer au Maire la compétence pour fixer les tarifs des animations touristiques et des produits divers liés à l'accueil des visiteurs vendus par le BIT.

BEA camping : projet d'avenant n°1. Elu rapporteur : Françoise BIDAN, adjointe aux finances,

Il apparaît que le loyer supporté par les emphytéotes du camping des Blancs Sablons, soit 15 % de leur CA, est difficile à supporter et peu motivant. La pratique des loyers pour ce type d'équipement serait plutôt de 8 à 10 % du CA. Le loyer du camping est variable mais comprend un plancher garanti de 30 000 € pour la commune.

Il est proposé de soutenir les emphytéotes en affectant la part variable de leur loyer au financement d'investissements qui permettent par ailleurs de maintenir en bon état ou de valoriser le patrimoine communal. Un avenant au BEA sera signé en ce sens. Cet avenant prévoit une clause de revoyure, et une délibération du futur conseil municipal en 2020 pour envisager la prolongation de ce dispositif.

Effacement des réseaux rue SCHUMAN : convention à intervenir avec le SDEF. *Elu rapporteur : Jean-Luc MILIN, adjoint à l'urbanisme et aux travaux.* Unanimité pour approuver le programme de travaux et son plan de financement (60 715 € à la charge de la commune).

Modification des statuts de la CCPI liée à la dissolution du syndicat mixte de Saint Mathieu et à des corrections de formes. *Elu rapporteur : Marcel QUELLEC, adjoint à la culture, délégué de la commune au syndicat mixte de Saint-Mathieu.*

Lors de sa séance du 17 mai 2017 le Conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de la CCPI afin de répondre à la dissolution du syndicat mixte de la pointe Saint Mathieu, et à des ajustements de forme. Cette modification statutaire concerne au premier chef la commune, membre du syndicat mixte de la Pointe Saint-Mathieu depuis sa création. La CCPI deviendra pleinement compétente et se substituera au syndicat mixte au 1^{er} janvier 2018 pour : *aménager, valoriser, entretenir et exploiter le site touristique et patrimonial de la Pointe Saint-Mathieu.* La délibération adoptée encadre cette modification statutaire et procède à des ajustements formels relatifs à l'école de musique, à la politique du logement et à l'assainissement des eaux pluviales.

Poursuite de la modification du PLU liée à l'AVAP. *Elu rapporteur : Jean-Luc MILIN, adjoint à l'urbanisme et aux travaux.* À la date d'effet de la prise de la compétence PLU à la CCPI, le 1^{er} mars 2017, la procédure de modification du PLU destinée à assurer sa mise en compatibilité avec l'AVAP était en cours. La loi prévoit que la Communauté de communes, une fois compétente, puisse achever les procédures engagées par la commune avant la date du transfert de compétence. La Communauté doit néanmoins obtenir au préalable l'accord de la commune. Cela permettra de mettre en œuvre, du 25 juillet au 25 août, les enquêtes publiques liées à l'AVAP, à cette modification du PLU et à l'adaptation du périmètre de protection des abords de l'église. Le conseil donne son accord pour ce transfert à l'unanimité et demande formellement à la CCPI de porter et de finaliser cette procédure de mise en compatibilité.

Plan infrapolmar : finalisation de la démarche et approbation du plan de secours. *Elu rapporteur : Roger COGUIEC, conseiller délégué à la sécurité, délégué de la commune à VIGIPOL.* Il convient de délibérer pour finaliser les démarches engagées depuis décembre 2013, rappelées aux élus lors de la délibération du 7 mars 2017. Le Maire pourra ainsi encadrer par un arrêté les modalités de lutte contre les pollutions maritimes et le plan de secours élaboré par le groupe de travail communautaire.

Lotissement jeunes ménages : présentation du permis d'aménager, du projet de règlement et des critères de sélection des futurs clients. *Elus rapporteurs : Françoise BIDAN, adjointe aux finances, Jean-Michel KEREBEL, délégué aux affaires portuaires, animateur du groupe de travail ad hoc.*

Le groupe de travail « lotissement jeunes ménages » a poursuivi ses réflexions et le Conseil a adopté un budget prévisionnel de l'opération. Le Conseil municipal avait préalablement arrêté les lignes directrices de l'opération. La délibération proposée vise à valider le projet de règlement donnant « priorité » aux jeunes ménages, approuver le projet de permis d'aménager formalisé par les maîtres d'œuvre, et notamment son règlement, et à autoriser le Maire à lancer les procédures d'acquisition des terrains auprès de l'EPF, en menant à bien toutes les opérations préalables nécessaires, parmi lesquelles les recherches de financement. La délibération précise également que le lotissement est assujéti à la TVA. Le conseil est par ailleurs informé que l'EPFR de Bretagne envisage

d'appliquer une pénalité de 10 % à l'encontre de la commune lors de la rétrocession des terrains. L'EPFR se tient strictement à la convention de mars 2015, qui impose la création de logements sociaux. Il a pourtant été mis en évidence lors de l'étude que la demande en logement sociaux familiaux est faible sur la commune, et que la cession de parcelles à des bailleurs sociaux aurait déséquilibré l'économie de l'opération, rendant l'accession à la propriété plus difficile pour les jeunes ménages.

Le Conseil approuve le projet de permis d'aménager, le règlement relatif aux critères d'âge des candidats et de leurs enfants, mandate le maire pour mener à bien l'ensemble des démarches utiles et demande qu'un recours gracieux soit introduit à l'encontre de la décision de l'EPFR.

Projet de protection et d'aménagement du port : prise de position formelle du Conseil municipal. *Elus rapporteurs : Le Maire et Jean-Michel KEREBEL, délégué aux affaires portuaires.*

Un projet de protection et d'aménagement du port a été coconstruit par les pêcheurs et les plaisanciers.

Approuvé en Conseil portuaire, présenté aux représentants de la région Bretagne et à l'ensemble des partenaires et interlocuteurs concernés, y compris aux services de l'Etat, il fait l'unanimité parmi les usagers.

Ce projet est articulé autour de la création d'un enrochement qui brisera les houles d'ouest qui rendent aujourd'hui les conditions de mouillage et de travail insupportables voire dangereuses.

Ces conditions très accidentogènes ne sont pas acceptables et ne sont plus acceptées par les nouvelles générations de marins, et les armements conquétois sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre. Elles contraignent par ailleurs les navires à se replier vers Brest en cas de tempêtes.

Ce projet, respectueux du site naturel et bâti de la ria et de la presqu'île de Kermorvan, permettra notamment :

- une pérennisation de la filière pêche côtière ; cette filière est créatrice d'emplois directs et indirects et de valeur ajoutée locale ; elle est durable car la pêche pratiquée est sélective et peu consommatrice en carburant.

- un développement des escales des bateaux de plaisance ; aujourd'hui les plaisanciers de passage fuient le port présenté comme « unsafe and unfare » sur les guides internationaux. Leur accueil permettra un développement du tourisme maritime qui bénéficiera à l'ensemble des acteurs économiques locaux.

- de meilleures conditions d'embarquement et de stationnement des passagers qui fréquentent les compagnies desservant Molène et Ouessant.

Les élus municipaux unanimes, par ce vœu formellement et solennellement délibéré, tiennent à marquer leur volonté de voir aboutir ce projet, indispensable pour le maintien des activités maritimes au CONQUET et dans le nord-ouest du FINISTERE.

Ils approuvent donc ce programme, qui doit être considéré comme un avant-projet qui devra être travaillé par les services de la région et le conseil portuaire et inscrit dans le SCOT.

Cette délibération facilitera le dialogue de la municipalité avec les élus de la CCPI et du Pays de BREST.

Ceux-ci doivent soutenir l'économie maritime et la filière pêche, s'approprier ce programme de développement durable local essentiel et en accompagner la réalisation avec les soutiens de la CCI, gestionnaire des ports, et de la Région, autorité compétente.

A l'issue de la séance :

G.SALAUN annonce la parution des guides des animations de l'été et salue l'action des bénévoles et des équipes de l'OT / du service animations.

M. CAM et F. BIDAN saluent la performance de Noah TOUSH, jeune conquétois issu de l'école Jean MONNET et scolarisé au collège de Kerallan, qui a remporté la première place d'un concours de mathématique auquel participaient plus de 60 000 candidats.